



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.27/19

1^{er} juillet 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-septième session

Vienne, 26-28 août 2003

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

Rapport du Directeur général

En application de la décision IDB.24/Dec.11 du Conseil, le présent rapport donne des informations sur les recommandations récentes du CCI concernant l'ONUDI. Il contient également des informations sur l'application des recommandations antérieures du CCI et le suivi de cette application.

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique	OIT	Organisation internationale du Travail
CD	Disque compact	ONG	Organisation non gouvernementale
CD-ROM	Disque optique compact	ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
CCI	Corps commun d'inspection	OTICE	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
CTPD	Coopération technique entre pays en développement	PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
ERP	Système de planification des ressources	SELA	Système économique latino-américain
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	SIG	Système intégré de gestion

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) est devenu un organe subsidiaire du Conseil du développement industriel par la décision IDB.1/Dec.22. Un dispositif pilote de suivi de l'application des recommandations du CCI a été esquissé dans le document IDB.24/18 puis approuvé par la décision IDB.24/Dec.11, qui prévoit que les rapports du Corps commun d'inspection seront examinés à une session ordinaire du Conseil par an (sauf dans certains cas spécifiés).

2. Douze rapports du CCI ont été publiés au total depuis le dernier document du Conseil portant sur ce sujet (IDB.25/5). Le présent document contient les observations de l'Organisation sur les rapports qui la concernent. Pour des raisons d'économie, les recommandations elles-mêmes et les observations y relatives de l'ONUDI figurent dans un document de séance distinct (IDB.27/CRP.3).

3. Conformément au dispositif de suivi, des informations sur l'application des recommandations du CCI relatives aux questions de fond et aux questions thématiques, ainsi que sur la suite qui y est donnée, figurent à l'annexe du présent document.

Derniers rapports du CCI

JIU/REP/2002/1* Participation des organisations de la société civile autres que les ONG et le secteur privé aux activités de coopération technique: expérience et perspectives du système des Nations Unies

JIU/REP/2002/2 L'ONU et la méthode fondée sur les résultats: mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire

JIU/REP/2002/3* Dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies

JIU/REP/2002/4 Maximisation des effets bénéfiques des projets de coopération technique relatifs aux ressources en eau pour les communautés cibles: remédier au décalage entre les niveaux normatif et opérationnel dans le système des Nations Unies (études de cas dans deux pays africains)

JIU/REP/2002/5 Réforme de l'administration de la justice dans le système des Nations

Unies: options pour la création d'instances supérieures de recours

JIU/REP/2002/6* Les activités productrices de recettes dans le système des Nations Unies

JIU/REP/2002/7 Audit de gestion sur les pratiques de l'organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation

JIU/REP/2002/8 Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

JIU/REP/2002/9* Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies: les systèmes d'information de gestion

JIU/REP/2002/10 Évaluation de la réaction du système des Nations Unies au Timor oriental: coordination et efficacité

JIU/REP/2002/11* Le multilinguisme dans le système des Nations Unies

JIU/REP/2002/12* Services communs et services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne

I. RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LE CORPS COMMUN D'INSPECTION CONCERNANT DIRECTEMENT L'ONUDI

A. Participation des organisations de la société civile autres que les organisations non gouvernementales et le secteur privé aux activités de coopération technique: expérience et perspectives du système des Nations Unies (JIU/REP/2002/1)

4. Devant la part croissante que les organisations de la société civile prennent depuis plusieurs années dans les efforts de coopération technique du système des Nations Unies, les États Membres ont plusieurs fois appelé de leurs vœux la définition d'une politique générale et la création d'un mécanisme régional et national afin de renforcer la collaboration de ces organisations. L'importance de la contribution des organisations de la société civile s'inscrit dans l'effort général pour renforcer les capacités des pays en développement. Ainsi se trouvent soulignées l'importance du rôle que peut jouer la société civile sur le plan national et international et la nécessité d'y répondre par un ensemble d'approches, de propositions et de solutions fondées sur l'idée d'une réelle coopération tripartite entre les gouvernements, les

* Rapport intéressant directement ou en partie l'ONUDI, disponible au comptoir de distribution des documents.

organisations du système des Nations Unies et les organisations de la société civile.

5. Le rapport est principalement consacré à cette forme nouvelle de partenariat, aux possibilités qu'elle offre pour une approche novatrice de la question, aux obstacles probables et aux moyens d'en triompher.

Point de vue de l'ONUDI (service responsable: Direction générale)

6. Ce rapport est très complet et met en lumière les principaux problèmes liés à la participation des organisations de la société civile aux activités de coopération technique.

7. Bien qu'elle ait l'habitude de travailler avec des gouvernements et des institutions du secteur public, l'ONUDI a régulièrement renforcé sa coopération avec des organisations du secteur privé et de la société civile. Elle collabore avec des organisations de la société civile aux niveaux international, national et local, notamment des organismes industriels et commerciaux, des chambres de commerce et d'industrie, des associations professionnelles, des associations technologiques, des coopératives, des organisations spécialisées (environnement, femmes, information, normalisation), des syndicats et des associations de consommateurs, des organisations pour le développement, des fondations et des groupes d'intérêt général.

8. Grâce à son expérience dans la mise en place et le renforcement d'organisations qui soutiennent le secteur manufacturier, l'ONUDI sert de catalyseur en mettant en relation les pouvoirs publics avec le secteur privé et la société civile. Les organismes de la société civile jouent un rôle important dans les activités de l'ONUDI en tant que:

a) Prestataires de services et organismes d'appui aux industries locales, qui fournissent des conseils dans les domaines technique, administratif, fiscal et juridique, des informations sur la technologie, les normes, la réglementation en matière d'environnement, etc. À cet égard, l'action de ces organisations présente un intérêt direct pour l'élaboration, l'exécution et le suivi des activités de coopération technique de l'ONUDI;

b) Avocats du changement et relais de transmission des opinions et des besoins de leurs membres – nos groupes cibles et bénéficiaires effectifs et potentiels – en ce qui concerne la définition de politiques de développement, et constituant aussi un mécanisme important de consultations entre les gouvernements et les entreprises du secteur privé.

9. Par rapport aux organismes publics, les organisations de la société civile présentent l'avantage d'être proches du groupe cible des bénéficiaires

potentiels de l'ONUDI, en particulier les micro- et petites entreprises. Leur structure organisationnelle leur permet d'être bien informées des besoins de leurs membres et d'y répondre rapidement et de manière appropriée. Elles peuvent donc contribuer à mettre en place les moyens nécessaires pour moderniser les capacités de production et les techniques de commercialisation.

10. Les domaines clefs de la coopération de l'ONUDI sont les suivants: promouvoir les partenariats avec les organisations de la société civile; faire participer ces organisations à la formulation des programmes et projets et faire appel à leurs services pour la phase d'exécution; leur faire jouer le rôle d'organisations de contrepartie; promouvoir la mise en réseau et la coordination entre ces organisations; apporter la coopération technique nécessaire pour aider ces organisations à renforcer leur capacité de fournir des services aux micro-, petites et moyennes entreprises.

B. Dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2002/3)

11. Il importe de plus en plus que les organisations du système des Nations Unies utilisent de façon efficace les ressources extrabudgétaires à l'appui des programmes qu'elles ont mandat d'exécuter. Dans les faits, cependant, les activités extrabudgétaires ne correspondent pas toujours aux priorités fixées par les organes délibérants, et les politiques existantes de recouvrement des dépenses d'appui ne reflètent pas de manière systématique l'importance relative des différentes activités extrabudgétaires au regard de ces priorités.

Point de vue de l'ONUDI (service responsable: Division de l'administration)

12. Le rapport est intéressant et permet de mieux appréhender une question complexe. Il est très complet et la plupart des observations sont bien argumentées et documentées. L'opinion critique de l'auteur sur la nouvelle politique du PNUD, qui consiste à incorporer les dépenses d'appui dans les éléments et dépenses de fond du budget des projets, a été notée. De même, l'ONUDI souscrit entièrement à l'idée que l'administration des commissions du PNUD créait inutilement une lourde charge administrative.

13. Les recommandations faisant suite aux observations, adressées aux chefs de secrétariat, ne semblent pas suffisantes pour résoudre les problèmes qui se posent à l'échelle du système. Des conclusions plus précises, indiquant une politique commune pour l'ensemble du système, auraient pu avoir un impact plus important.

C. Les activités productrices de recettes dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2002/6)

14. Le rapport a pour objectif de passer en revue les politiques et pratiques du système des Nations Unies en ce qui concerne les activités productrices de recettes afin de définir un cadre d'orientation cohérent pour ces activités et d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de leur gestion.

Point de vue de l'ONUDI (service responsable: Division de l'administration)

15. Comme l'indique à juste titre le résumé analytique, il n'existe dans chaque organisation, à l'exception de l'ONU, qu'une gamme limitée d'activités productrices de recettes, la principale étant généralement la vente de publications. Cette première étude du rôle que jouent les activités productrices de recettes pour promouvoir auprès du public l'image et la visibilité des Nations Unies et de la possibilité, dans certains cas, de renforcer la capacité de générer des recettes, est intéressante. Cependant, il n'est pas réaliste, dans ce contexte, de viser un ensemble uniforme d'objectifs, comme le fait le rapport, compte tenu du très large éventail d'activités des divers organismes et de la diversité des parties prenantes. Cela explique peut-être – du moins en partie – une des constatations du rapport, à savoir que les différentes organisations accordent plus ou moins d'importance aux activités productrices de recettes, et se traduit aussi par l'ampleur variable de ces activités. Même si l'on admet que les résultats financiers peuvent, dans certaines circonstances, servir à mesurer la créativité et que la distribution gratuite de produits risque de limiter la possibilité d'obtenir des informations en retour sur leur pertinence ou leur utilité, le critère fondamental pour les organisations spécialisées du système doit être, avant tout, l'impact de leurs activités dans les pays en développement.

16. Les méthodes de tarification sociale et/ou la distribution gratuite resteront probablement, dans un avenir prévisible, les principaux moyens de diffusion des activités des organisations des Nations Unies dans ces pays. Compte tenu des ressources limitées de certaines organisations – et, en particulier, de l'ONUDI aujourd'hui – il serait important de connaître les dépenses que suppose la mise en place d'un cadre politique cohérent pour les activités productrices de recettes, afin de mieux en évaluer les retombées positives pour chaque organisation. Néanmoins, le rapport contient un certain nombre de propositions intéressantes qui pourraient peut-être, au départ, être mises en œuvre de façon plus simple. Par exemple, le fait de réunir périodiquement les responsables des publications, de la diffusion et des ventes permettrait, dans un premier temps, de renforcer la coordination et la coopération entre les organisations. Ces réunions pourraient aussi faciliter les échanges de vues sur des

initiatives concluantes, en particulier celles qui exigent moins d'argent et de ressources, et permettre de répercuter des informations en retour constructives sur celles qui pourraient avoir une valeur marchande.

17. La proposition tendant à "améliorer l'accueil" des visiteurs au Centre international de Vienne est intéressante. C'est un moyen potentiellement très efficace de faire connaître les Nations Unies et de soutenir l'attention du public. Les accords de vente réciproque entre organisations, chacune acceptant de vendre les produits de l'autre, pourraient être utiles à cet égard, de même que l'idée d'examiner avec les autorités des villes et des pays hôtes la possibilité d'avoir un accès gratuit à des emplacements publics pour des matériels publicitaires. En outre, les produits exclusifs de l'ONU destinés à une clientèle à revenu élevé (par exemple, collection des traités, statistiques) devraient, comme le suggère le rapport, être vendus à un prix fixé sur la base de la valeur.

18. D'autres propositions (activités de formation, séries de conférences publiques, études de marché, produits télévisuels et radiophoniques) supposent des ressources, voire, comme le rapport le relève à juste titre, un capital de démarrage – mais où les trouver? Aujourd'hui, nombre de ces activités sont tout simplement hors de portée des organisations dont les budgets d'information – ce qu'indique aussi le rapport – sont limités, stationnaires ou en baisse.

19. La vitalité intellectuelle d'une organisation n'est pas fonction des chiffres de ventes. Vendre une publication à un prix plus ou moins proche de son coût de revient tuerait la demande et freinerait donc considérablement la diffusion des travaux de l'organisation. Si l'on part du principe que les publications sont d'une haute tenue intellectuelle (ce qui peut être vérifié par des moyens classiques d'évaluation), la demande constituerait, dans les pays en développement, un meilleur critère de résultat. Dans ce cas, il est important de stimuler la demande par une action commerciale appropriée.

20. Toutes les publications de l'ONUDI qui ne sont pas des copublications peuvent être téléchargées gratuitement sur le site Web de l'Organisation. Le taux de clic, mesurable pour chaque publication, est aussi un bon indice de la demande. On peut aussi obtenir des informations géographiques sur les demandeurs. S'agissant des versions imprimées (ou CD-ROM) de ces publications, l'ONUDI s'efforce de recouvrer les frais tels que frais de photocopie, de copie de disques-compact (CD) et d'affranchissement.

21. L'ONUDI estime qu'elle pourrait encore améliorer la diffusion de ses travaux en ciblant mieux son public actuel et potentiel, grâce à des moyens modernes tels que la publicité directe. À l'instar d'une librairie, un site Web comme celui de l'ONUDI n'est

utile que si le public s'y rend. Cependant, pour toucher un nouveau public, il est beaucoup plus rationnel et efficace d'informer directement des destinataires ciblés, par courriel, qu'il existe sur le site Web une publication susceptible de les intéresser. L'ONUDI met donc au point une stratégie de marketing direct pour contribuer à faire connaître ses publications, en utilisant tous les moyens électroniques existants qui permettent de mieux cibler le public, notamment des forums thématiques et des sites Web consacrés à des groupes d'intérêt particuliers, des universités et des associations industrielles.

D. Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies: les systèmes d'information de gestion (JIU/REP/2002/9)

22. Il est devenu de plus en plus important pour les organisations du système des Nations Unies de profiter des technologies de l'information et de la communication, qui sont en évolution rapide, pour améliorer leur gestion et exécuter ainsi leurs mandats avec efficacité. Le rapport dresse le bilan des expériences réalisées avec les systèmes de gestion dans les organisations du système des Nations Unies et en tire les leçons, et fournit en outre un ensemble de directives visant à: a) renforcer la gestion de l'information, et b) améliorer la conception et la mise en œuvre des systèmes de gestion en tant qu'outils efficaces pour améliorer la gestion des organisations du système des Nations Unies.

Point de vue de l'ONUDI (service responsable: Division de l'administration)

23. L'impulsion en faveur de l'amélioration des systèmes d'information de l'ONUDI est venue des échelons supérieurs de l'administration et de leur insistance pour obtenir en temps utile des informations exactes leur permettant de prendre des décisions. Cela a été particulièrement important lors de la grave crise financière de la fin de l'année 1997. Dès lors, l'administration a accueilli favorablement l'idée de disposer d'un système souple capable de fournir des informations en temps réel. Le rôle complémentaire essentiel que jouent les connaissances dans la prise de décisions concernant les programmes de fond a également été reconnu et l'ONUDI a entrepris de se doter d'outils et de techniques de gestion des connaissances pour améliorer la qualité de sa coopération technique.

24. En réponse aux besoins de l'administration, il a été procédé à une analyse précise des besoins en matière d'informations et de technologies de l'information de tous les utilisateurs au sein de l'ONUDI. À partir de cette analyse, un groupe de travail sur le système d'information de gestion a, en juillet 1999, élaboré un document intitulé "UNIDO as a knowledge-based organization" qui posait les bases d'une stratégie

d'information de gestion. L'étude comportait une analyse coûts-avantages détaillée des trois voies ouvertes à l'ONUDI – maintien de l'ordinateur central et intégration des systèmes existants, adoption du système SIG développé à l'ONU; ou achat d'un progiciel du commerce pour remplacer les systèmes existants. Il a été décidé de passer à un progiciel commercial. Plutôt que d'appliquer d'un seul coup une solution complète ERP, une approche progressive a été retenue, pour des raisons logistiques et financières, en commençant par le système financier et le système de comptabilité de l'ONUDI. Suivaient l'administration des voyages, la logistique, les systèmes du personnel, les états de paie, etc. De manière générale, les conditions énoncées dans le rapport du CCI pour une application rentable d'un système ERP sont correctes. Par exemple, il est toujours utile de rationaliser les processus de travail existants. De fait, l'ONUDI a formé nombre de ses fonctionnaires des services généraux et de la catégorie des administrateurs à l'utilisation d'outils et de techniques de gestion de la qualité totale et d'amélioration continue. Les processus de travail existants, comme les autorisations de voyage ou le recrutement d'experts, ont été utilisés pour la formation.

25. Les efforts pour tenter de choisir le système le mieux adapté aux besoins de l'ONUDI ont reçu un excellent appui des autres organisations sises à Vienne ainsi que d'autres organisations ayant leur siège ailleurs. Des ateliers communs ont été organisés avec l'OIT sur la gestion des ressources humaines et les états de paie, l'ONUDI a été invitée en tant qu'observateur à toutes les présentations commerciales faites au PNUCID, la FAO a été d'une grande aide en répondant aux demandes d'information, et l'ONU à New York a fourni des exposés détaillés sur le système intégré de gestion (SIG). Néanmoins, en dépit de cette excellente coopération, aucune application commune avec d'autres organisations n'a été possible en raison des besoins différents de l'ONUDI, en particulier de sa décision d'adopter l'euro comme monnaie de base, ainsi que des conditions de gestion des activités de coopération technique.

26. L'approche retenue par l'ONUDI a été concluante, la mise en place du nouveau Système de contrôle de l'exécution du budget ayant été effectuée dans les délais et dans le cadre du budget (coût total: 1,7 million de dollars), sans affectation de fonds supplémentaires ou d'autres ressources durant sa mise en œuvre.

27. Pour tout nouveau système, la souplesse, la facilité d'utilisation et l'intégration avec les systèmes existants sont très importantes. L'ONUDI a déployé des efforts considérables pour intégrer ses anciens systèmes centraux, s'agissant en particulier de l'établissement de rapports, par la mise en place de l'Infobase. L'Infobase est un système moderne perfectionné fondé sur l'Intranet qui extrait des informations d'une multitude de systèmes centraux existants et les intègre dans un

système convivial d'établissement de rapports avec des capacités de requêtage de type hiérarchique, d'échange réciproque de liens etc. Même au fur et à mesure du remplacement des anciens systèmes de l'ONUDI, l'Infobase sert encore à l'établissement de rapports à partir des nouveaux systèmes client-serveur.

28. Pour que la stratégie de gestion de l'information et les technologies de l'information de l'Organisation cadrent avec son plan de travail et ses besoins, l'ONUDI a nommé un chef des services d'information qui a simultanément la charge des technologies de l'information et de la communication. Il dépend directement du Directeur principal de l'administration, mais il est invité à toutes les réunions du Conseil d'administration et peut communiquer directement avec le Directeur général en cas de besoin.

E. Le multilinguisme dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2002/11)

29. Le rapport du CCI traite des problèmes que posent aux organisations du système des Nations Unies le maintien et l'amélioration de la teneur linguistique des services qu'exige le caractère universel des organismes des Nations Unies, ainsi que de l'impact des politiques linguistiques des organisations du système des Nations Unies sur leur interaction avec les États Membres et d'autres parties prenantes comme la société civile et le secteur privé.

Point de vue de l'ONUDI (service responsable: Division de l'administration)

30. En l'absence de toute contribution volontaire, c'est assurément au budget ordinaire qu'il incomberait de financer les efforts visant à atténuer les déséquilibres dans l'emploi des langues. À l'ONUDI comme dans d'autres organisations, l'emploi de langues "officielles" au sein des organes directeurs est mentionné expressément dans le règlement intérieur des organes délibérants. Ainsi, lors des sessions des organes directeurs, les débats sont menés dans les six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) et les documents officiels des sessions sont publiés dans ces six langues. Depuis la fin de 1997, les documents de présession établis pour les organes directeurs sont chargés sur le site Web de l'ONUDI, initialement en anglais seulement. Depuis 2001, les versions espagnoles et françaises ont été ajoutées.

31. Les langues de travail de l'Organisation sont l'anglais et le français. Ces langues sont employées selon le cas dans les communications et circulaires, ainsi que dans tous les avis de vacances de postes. En fonction des impératifs régionaux, il se peut que l'emploi d'autres langues – en particulier l'espagnol – soit nécessaire lors des débats de certains groupes d'experts et d'autres réunions, ainsi que pour certains

courriers, et que les avis de vacance de poste soient libellés dans d'autres langues officielles.

32. L'établissement d'une présence multilingue de l'ONUDI sur le Web, l'intensification de la formation linguistique du personnel et l'accroissement du nombre des publications dans d'autres langues que l'anglais (que doivent anticiper les programmes qui produisent régulièrement des publications) pourraient contribuer à améliorer le multilinguisme. Par rapport à la formation linguistique, la politique générale de l'Organisation requiert une culture d'apprentissage continu, notamment des cours de langue subventionnés. L'obtention de fonds extrabudgétaires à de telles fins semble extrêmement peu probable. Le plan de mise en valeur des compétences, y compris les compétences linguistiques, au sein de l'ONUDI est actuellement en cours.

F. Services communs et services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne (JIU/REP/2002/12)

33. Le rapport, qui vise au développement de services communs au sein du système des Nations Unies, examine le cadre dans lequel les services communs et mixtes sont fournis aux organisations sises à Vienne, en mettant en évidence les meilleures pratiques, en définissant les améliorations possibles dans la gestion et la fourniture des services existants, et en tentant de déterminer la marge d'élargissement de ces services.

34. Le CCI recommande que les organes délibérants des organisations sises à Vienne prient leurs chefs de secrétariat respectifs d'établir ensemble des propositions tendant à la création d'une seule unité administrative chargée des services communs. En attendant l'approbation de cette recommandation, ou dans l'hypothèse où les États Membres décideraient de conserver le système existant, le CCI avance 11 autres recommandations. Comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, le texte intégral des recommandations est reproduit dans le document IDB.27/CRP3.

Point de vue de l'ONUDI (service responsable: Division de l'administration)

35. Des consultations auront lieu avec les organisations sises à Vienne. Il convient toutefois de noter que le fait de concentrer les services communs existants pour en confier la gestion à l'une des organisations risquerait de compromettre la capacité de celle-ci de s'acquitter de ses fonctions essentielles ou de fournir des services satisfaisants.

36. L'ONUDI a déjà supprimé un certain nombre de subventions aux services de restauration.

37. Par définition, les rapports d'audit interne ont un caractère interne et ne sont pas destinés à une diffusion

ou à des rapports extérieurs. Néanmoins, dans le but d'améliorer encore la transparence, l'ONUDI pourra communiquer un résumé des recommandations formulées dans le rapport relatif aux services de restauration et dans les rapports futurs, de manière systématique. Des rapports d'audit interne certifiant les états financiers sont régulièrement fournis aux autres organisations sises à Vienne (AIEA, OTICE, ONUV), ainsi qu'au comité consultatif des services de restauration.

38. Le CCI recommande que les organes délibérants prient les chefs de secrétariat de s'employer à nouveau à développer les services communs au Centre international de Vienne et définit cinq domaines pour lesquels des groupes de travail mixtes devraient être constitués (recommandation 8). Cette recommandation est transmise pour examen aux États Membres, mais le

Secrétariat tient à souligner qu'en raison de la diversité et de la spécificité des besoins des différentes organisations, il ne serait pas rentable d'élargir les services communs dans plusieurs de ces domaines.

II. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

39. Conformément au Statut du CCI, à la résolution 48/221 de l'Assemblée générale et au paragraphe 9 du document relatif au dispositif pilote de l'ONUDI pour le suivi de l'application des recommandations du CCI, le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document, y compris son annexe, et examiner les recommandations du CCI ainsi que les vues de l'ONUDI à leur sujet. En particulier, le Conseil souhaitera peut-être examiner les recommandations du CCI visant les organes délibérants.

Annexe

SUIVI DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CCI

Le tableau ci-après dresse l'état des recommandations formulées dans les rapports correspondants du CCI. Le texte intégral des recommandations peut être trouvé dans les documents respectifs du CCI et dans les documents de l'ONUDI (cote IDB) mentionnés.

Renforcer la fonction d'investigation dans les organisations du système des Nations Unies
(JIU/REP/2000/9-IDB.25/5)

Recommandation	Commentaires de l'ONUDI	Service responsable	Stade atteint dans l'application	Conseil du développement industriel
1. Règles et procédures communes.	L'ONUDI participe activement à un débat à l'échelon du système visant à renforcer la fonction d'investigation. Très récemment, la quatrième conférence des investigateurs internationaux a adopté des lignes directrices communes pour les investigateurs.	Bureau du contrôleur général/Groupe du contrôle interne	Acceptée et mise en œuvre.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
2. Formation des cadres.	L'ONUDI a participé à deux séminaires de formation: l'un visant à lutter contre la fraude et la corruption et l'autre relatif aux techniques d'investigation pour les technologies de l'information.	Bureau du contrôleur général/Groupe du contrôle interne	Acceptée et mise en œuvre.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
3. Établissement du profil de risque de l'organisation pour répondre à la nécessité d'un corps d'investigateurs professionnel.	L'ONUDI procède à une évaluation des risques au début de l'année pour mettre au point le programme de travail du groupe du contrôle interne. De plus, et en particulier pour les investigations spéciales, le Directeur général dégage des fonds spécifiques pour le recrutement de spécialistes.	Bureau du contrôleur général/Groupe du contrôle interne	Acceptée et mise en œuvre.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
4. Formules de financement possibles pour assurer l'accès des petites organisations à un corps d'investigateurs professionnel.	L'ONUDI continue d'encourager les relations et la coopération dans le cadre du système, ainsi qu'avec des institutions multilatérales, dont Interpol et l'Office européen de lutte antifraude.	Bureau du contrôleur général/Groupe du contrôle interne	Acceptée et mise en œuvre.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
5. Mesures préventives basées sur des investigations proactives et les enseignements de l'expérience.	L'ONUDI envisage actuellement diverses méthodes pour réaliser des investigations proactives, notamment une mise à jour de son manuel des investigations et une sensibilisation de son personnel aux questions éthiques par des exposés sur le processus d'investigation.	Bureau du contrôleur général/Groupe du contrôle interne	Acceptée et mise en œuvre.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9

6. Les conférences des investigateurs des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales devraient continuer d'étudier les possibilités, y compris à l'extérieur du système, de promouvoir la coopération interinstitutions liée à la fonction d'investigation.	Le groupe du contrôle interne de l'ONUDI non seulement participe activement à cette conférence annuelle, mais il a en outre institué un mécanisme viable entre les participants pour leur coopération future.	Bureau du contrôleur général/Groupe du contrôle interne	Acceptée et mise en œuvre.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
--	---	---	----------------------------	--

L'appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Amérique latine et aux Caraïbes
(JIU/REP/2001/2—IDB.25/5)

Recommandation	Commentaires de l'ONUDI	Service responsable	Stade atteint dans l'application	Conseil du développement industriel
1. La Commission de la science et de la technique au service du développement voudra peut-être se demander s'il est souhaitable, faisable et opportun de mettre au point un programme commun du système des Nations Unies pour la science et la technique.	Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, un programme commun pour les activités du système liées à la science et à la technique en Amérique latine et aux Caraïbes serait souhaitable. Compte tenu néanmoins de cycles de programmation souvent divergents, cela risque de ne pas être toujours faisable. En tout état de cause, la Commission devrait être informée des activités pour éviter les chevauchements et permettre l'échange d'informations et de vues.	Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège/ Amérique latine et Caraïbes	La mise en œuvre n'a pas encore commencée.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
2. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées devraient étudier la politique et les approches opérationnelles de la [Banque interaméricaine de développement] par rapport à la dotation en moyens dans le domaine des techniques de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin de tirer des leçons susceptibles d'être appliquées à d'autres régions en développement.	Acceptées sous réserve de l'action d'autres parties.	Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège/Amérique latine et Caraïbes	Application suspendue à une coopération concrète avec la Banque dans le cadre d'activités communes.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
3. Les organismes des Nations Unies actifs en Amérique latine et dans les Caraïbes devraient intensifier leur coopération avec les initiatives prises par le SELA dans le domaine de la science et de la technique, au titre surtout de la CTPD.	Acceptée en principe. Toutefois, il faudrait définir clairement les domaines concrets où la coopération pourrait être intensifiée avec des effets de synergie tant pour les institutions que pour les bénéficiaires dans la région.	Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège/Amérique latine et Caraïbes	Aucune initiative particulière n'a encore été prise pour intensifier la coopération.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9

4. Réseaux scientifiques et techniques – Les organismes des Nations Unies devraient évaluer la viabilité, les avantages et les expériences des nombreux réseaux scientifiques et techniques qui existent en Amérique latine et aux Caraïbes.	Acceptée en principe, mais il convient de définir un organe de coordination avant d'effectuer et de coordonner l'évaluation.	Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège/Amérique latine et Caraïbes	La mise en œuvre n'a pas encore commencé.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
5. Examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation appuyés par la CNUCED.	Il en a été pris note.	Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège/Amérique latine et Caraïbes	Ne relève pas de l'ONUDI, mais l'ONUDI serait disposée à souscrire et à participer au principe de rotation proposé pour l'organisme chef de file en fonction du thème de chaque examen.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
6. Ne concerne pas l'ONUDI.				
7. Les organismes compétents devraient continuer de suivre les résultats pratiques des institutions régionales de recherche-développement en biotechnologie.	Acceptée en principe. Toutefois, l'ONUDI contribuera à l'application de cette recommandation principalement avec et après le Forum mondial sur les biotechnologies qui doit avoir lieu à Concepción (Chili) du 2 au 5 mars 2004.	Division de la coordination des programmes et des opérations hors Siège/Amérique latine et Caraïbes	La mise en œuvre n'a pas encore commencé; elle deviendra pertinente après le Forum mondial sur les biotechnologies.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
8. Ne concerne pas l'ONUDI.				

Renforcement des fonctions de contrôle des organes délibérants chargés de la gouvernance: le traitement des rapports relatifs au contrôle: structures, méthodes de travail et pratiques
(JIU/REP/2001/4-IDB.25/5)

1. Adoption d'un <i>modus operandi</i> pour les organes délibérants.	Les commentaires de l'ONUDI sur les recommandations 1 à 4 figurent dans le document IDB.25/5.	Conseil du développement industriel, appuyé par le Secrétariat des organes directeurs	Les recommandations 1 à 3 ont été adressées aux organes délibérants et portées à l'attention du Conseil dans le document IDB.25/5. Par la suite, le Conseil a adopté la décision IDB.25/Dec.9. Le Conseil a considéré que ses structures de gouvernance, son <i>modus operandi</i> , etc., devraient être examinés régulièrement à la lumière des recommandations. Le Secrétariat prévoit de poursuivre la pratique consistant à examiner l'approche et les méthodes de travail avant chaque session délibérative, en proposant des réunions préparatoires, des exposés ou d'autres mécanismes informels, selon le cas, pour accroître l'efficacité de la session.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9
2. Mesures visant à rationaliser ou à renforcer les structures de gouvernance.				
3. Examen de questions spécifiques par les organes délibérants.				
4. Traitement des rapports élaborés par les mécanismes de contrôle.		Bureau du contrôleur général/Groupe du contrôle interne	Mise en œuvre.	Le Conseil en a pris note. IDB.25/Dec.9